



# Destinations 2021 pour les Pionniers

Sous réserve des conditions suivantes :

- Une discussion préalable avec l'équipe d'unité ;
- Une communication transparente avec les parents ;
- L'élaboration, dès le départ, d'un projet de camp transposable en Belgique ;
- Un avis favorable des autorités (SPF Affaires étrangères et Cabinet Jeunesse) ;
- L'autorisation de camps scouts dans le pays de destination.



Zone 2

Allemagne  
Autriche  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Finlande  
France\*  
Grèce

Irlande  
Islande  
Italie  
Liechtenstein  
Malte  
Monaco  
Norvège  
Pays-Bas

Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Royaume-Uni  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse

\* Attention, règles particulières.



Zone 3

**Conditions pour partir en zone 3 :**

● formation International (1 jour)

Albanie  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Estonie  
Hongrie

Kosovo  
Lettonie  
Lituanie  
Macédoine  
Monténégro

République de Chypre  
(sud)  
Roumanie  
Serbie



La Fédération soumet chaque projet de destination de camp à l'analyse du Service public fédéral Affaires étrangères et délivre l'autorisation de camper à l'étranger sur base de l'avis rendu. L'actualité politique, sociale, sanitaire ou climatique d'un pays peut amener, tout au long de l'année, la Fédération à devoir reconsidérer son autorisation de camper à l'étranger.